



## DES REDUCTIONS

Afin de faciliter votre participation à nos activités Jeunesse et Reconstruction a mis en place des réductions. Toutes ces réductions s'appliquent pour tout programme proposé par Jeunesse et Reconstruction à l'exception des stages. Elles sont cumulables dans la limite du montant des frais d'inscription. Elles ne s'appliquent ni aux frais supplémentaires, ni à la cotisation.

Tenez en compte au moment du règlement, **n'oubliez pas de joindre les justificatifs.**

### **Internautes :**

Vous bénéficiez d'une réduction de 10 € sur les frais d'inscription en vous inscrivant via Internet.

### **Demandeurs d'emploi :**

Vous bénéficiez d'une réduction de 38 € sur les frais d'inscription. En cas d'inscription à plusieurs chantiers successifs, la réduction s'applique à chacun des chantiers. Cette réduction n'est valable que sur présentation d'une photocopie de l'attestation ASSEDIC du mois précédent l'inscription.

### **Frères et soeurs :**

Vous bénéficiez d'une réduction de 30 € sur les frais d'inscription pour chaque inscription à partir de la deuxième personne inscrite dans une même famille. Cette réduction n'est valable que sur présentation d'une fiche familiale d'état civil.

### **Adhérents de l'année dernière :**

Vous bénéficiez d'une réduction de 15 € sur les frais d'inscription.

### **Chantiers consécutifs :**

Si vous participez à plusieurs chantiers la même année, vous bénéficiez d'une réduction de 15 € sur les frais d'inscription pour chaque chantier à partir du deuxième chantier.

### **Retour dans votre pays d'origine :**

Si vous ou vos parents êtes originaires du pays dans lequel vous voulez faire un chantier, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 15 € sur présentation d'une fiche familiale d'état civil.